

Travailler plus pour gagner plus...

Par Michel JALLAMION

Synonyme du chacun pour soi et de capitalisme pour tous, antonyme de la rémunération au mérite – elle-même illusoire dans le système économique libéral –, nous avons cru ce slogan définitivement enterré. Il n'en est rien. Voici qu'il revient sous la complainte d'autoriser « les salariés qui le souhaitent » à travailler le dimanche.

La quasi-totalité des salariés ont du mal à boucler leurs fins de mois. Ils sont donc prêts à travailler plus pour gagner plus. C'est normal. C'est humain. De l'autre côté, les patrons sont également prêts à ce que leurs salariés travaillent plus pour que leurs capitaux leur rapportent plus. C'est normal, c'est humain.

Ce qui l'est moins, c'est l'absurdité avec laquelle cette question est traitée !

Comment font les journalistes des grands médias ? Sont-ils tous crétins, actionnaires ou rémunérés par Castorama et Leroy Merlin ? Le message récurrent « les salariés qui veulent travailler le dimanche ont le droit de travailler le dimanche » est absurde : quid de ceux qui n'en ont pas envie ? De celles et ceux qui ont une famille qu'il/elle ne voit déjà pas assez parce qu'il/elle doit faire des heures sup' ou enchaîner plusieurs boulots ? Ils n'existent pas ? Est-ce un choix de travailler le dimanche, lorsqu'on y est contraint pour compenser un salaire de misère, pour payer un extra à soi-même ou à sa famille ?

N'y a-t-il aucun argument à faire valoir contre le travail dominical ? Qui paie cette partialité ?

1°) Rappelons que ceux qui exploitent un commerce en leur nom propre, les artisans, etc. ne sont pas tenus à des horaires et à des jours de travail quelconques.

Je ne suis pas un partisan de l'alliance des productifs... mais de là à prendre parti pour une multinationale contre l'artisanat ! Or, autoriser le travail le dimanche pour les sociétés, c'est cela ! C'est d'ailleurs aussi avantager les multinationales (plus d'employés « volontaires », plus de turn-over possible) par rapport aux PME : si nous ne connaissons pas leurs véritables intentions, il pourrait nous sembler curieux que ceux qui chantent la liberté de l'entrepreneuriat et défendent en son nom les commerçants et les artisans choisissent de casser les reins aux PME, à l'artisanat, aux petits commerces, en réclamant la suppression de l'interdiction du travail dominical pour les entreprises, leurs principaux concurrents !

Ce n'est pas un fantasme : les tissus urbains ont été profondément modifiés, notamment par l'implantation de « Carrefour city » ou autres petites unités de grandes enseignes, prêtes à ouvrir aux créneaux horaires occupés auparavant par les petites épiceries, et ce, quitte à payer de fortes amendes : éradiquer le petit commerce leur rapportera bien plus sur le long terme !

2°) Il est curieux de voir d'où part la fronde : les magasins de bricolage et d'alimentation.

En effet, on ne va pas manger plus ou faire plus de travaux que le magasin soit ouvert ou non le dimanche... il s'agit d'une commodité ... sauf si l'on doit soi-même travailler le dimanche !

Dit autrement, si ces magasins font leur chiffre d'affaires le dimanche, c'est que l'on sait qu'ils sont ouverts le dimanche ... et qu'une partie de leur concurrence, elle, ne l'est pas !

3°) Il existe un nombre incalculable de dérogations autres et c'est sur celles-ci qu'il faudrait revenir pour l'ensemble des raisons évoquées dans cet article, et non banaliser les dimanches, les jours fériés et les horaires de nuit ! Car c'est de cela qu'il s'agit si nous allons plus loin que les dérogations actuelles ! Beaucoup de « revendications » présentées par les médias comme étant autant de raisons pour ouvrir le dimanche « s'ils » le souhaitent existent déjà.

Ainsi, le « *j'ai envie de faire les courses le dimanche donc je suis pour qu'ils ouvrent s'ils en ont envie* » est stupide car depuis le début du XX^e siècle, le commerce alimentaire bénéficie d'une dérogation de plein droit pour le dimanche matin. L'heure de fermeture a même été portée de 12 heures à 13 heures.

D'ailleurs, voici les principaux établissements « bénéficiant » de dérogations permanentes, des établissements où les salariés SONT OBLIGES DE TRAVAILLER LE DIMANCHE SI L'EMPLOYEUR LE LEUR DEMANDE : établissements de santé et de soins (hôpitaux, thalassothérapie, balnéothérapie...), hôtels, cafés et restaurants, établissements fabriquant des produits alimentaires destinés à la consommation immédiate, activités récréatives, culturelles et sportives (spectacles, musées,

expositions, casinos, parcs d'attractions...), certains commerces (ameublement, débits de tabac, jardinerie, fleuristes...).

Pour être complet, il faut ajouter que, dans l'industrie, une convention ou un accord peut également prévoir l'organisation du travail de façon continue pour des raisons économiques.

La loi sur le repos dominical de 2009 institue des dérogations pour les communes d'intérêt touristique (là aussi les salariés ne peuvent pas refuser) ou thermal (là aussi les salariés ne peuvent pas refuser) et les périmètres des zones touristiques d'affluence exceptionnelle ou d'animation culturelle. La liste des communes concernées et le périmètre des zones sont définis par le préfet sur proposition du maire, après avis du comité départemental du tourisme et des syndicats d'employeurs et de salariés.

Comme si cela ne suffisait pas, une dérogation peut être accordée par autorisation exceptionnelle du maire cinq fois par an. C'est souvent le cas avant Noël, notamment dans les grands magasins, dont les dirigeants revendiquent depuis 2009 l'extension à cinquante-deux fois par an à Paris et douze fois en province.

Suite à des négociations, des villes comme Marseille et Bordeaux sont déjà passées au rythme de la douzaine d'ouvertures dominicales par an.

Vous en voulez encore ? Il y a même une possibilité de dérogation préfectorale individuelle via l'article L 3132-20 du Code du travail, qui permet aux préfets d'octroyer des dérogations individuelles aux magasins pour des motifs économiques argumentés. Certes, ces dérogations ne sont valables « que » un an et sont fragiles juridiquement, puisque tout recours en justice (syndicat, riverain ou concurrent) peut faire suspendre quasi automatiquement le droit à ouverture.

4°) Aujourd'hui déjà le travail dominical nécessite l'accord des salariés, notamment dans les périmètres d'usage de consommation exceptionnel (PUCE) - centres commerciaux, zones d'activité ou commerciales, par exemple situées dans des unités urbaines de plus d'1 million d'habitants... Or, il est clair que les salariés (souvent salariées, d'ailleurs, car ce sont les femmes qui occupent le plus les emplois précaires) qui travaillent le dimanche dans ce type d'établissement n'ont souvent pas le choix ! C'est ça ou ne pas voir son CDD renouvelé. C'est ça ou voir ses congés plus souvent refusés que ceux de ses collègues. C'est ça ou devoir travailler à des horaires plus contraignants le reste de la semaine, sur des plages horaires plus étendues. Depuis l'ANI, c'est ça où être « potentiellement promouvable » à l'autre bout de la France ! En poussant le cynisme, nous pourrions supposer qu'une enseigne qui paierait correctement ses salariés ne pourrait pas ouvrir le dimanche parce que ces salariés n'en auraient pas envie... et donc perdrait du chiffre d'affaires !

5°) Le débat actuel repose sur une hypocrisie : faire accroire que le choix de travailler tel ou tel dimanche dépend du salarié alors que la réalité du rapport de force fait que ce choix dépend en réalité de l'employeur. Bref, présenter une loi qui veut, dans son principe, permettre au plus grand nombre de salariés possible de profiter de son dimanche en famille à d'autres fins que la consommation ou le travail est présentée comme une loi réac'.

Travailler le dimanche n'est pas un choix ! Améliorer ses conditions de vie, gagner plus, si ! C'est pour cela qu'il faut augmenter les salaires ! Sauver et développer les services publics, à commencer par la Sécu ! C'est pour cela qu'il faut combattre de plain-pied toutes les mesures régressives de baisse du pouvoir d'achat promues par le gouvernement actuel : ANI, retraites, TVA, taxe écologique... et augmenter significativement l'impôt progressif pour que ceux qui ne vivent pas de leur travail soient plus taxés que ceux qui n'ont que lui pour unique ressource !

Il est temps que notre peuple se réveille et réclame ce pourquoi il a chassé Sarkozy : une politique enfin pour le plus grand nombre non pour les nantis. Une politique pour le peuple non pour les capitaux !

2009 ce n'est pas si loin non ?...

Ne se souvient-on pas des sondages de 2009 commandés par la présidence de la République et remis en cause par la Cour des comptes ? L'un d'eux concernait justement (tiens !) un projet de libéralisation du travail dominical, autour duquel les résultats les plus contradictoires avaient paru. En juillet 2009, de nombreux journalistes avaient contesté les enquêtes diffusées par leurs propres journaux.

Personne ne se souvient non plus du sondage de la CFTC à Ipsos ? 64 % des salariés ne veulent pas travailler régulièrement le dimanche, 84 % des Français considèrent comme primordial ou important que le dimanche reste le jour de repos commun, des Français ne croient pas au volontariat pour

travailler le dimanche. Son secrétaire général adjoint, Joseph Thouvenel, avait expliqué comment il avait dû se battre pour obtenir d'Ipsos que la question posée soit « *Personnellement seriez-vous d'accord ou pas d'accord pour travailler régulièrement le dimanche ?* » au lieu de « *Personnellement, verriez-vous un avantage à travailler le dimanche ?* »

Dans le même temps, la droite exultait en disant que selon le Politoscope OpinionWay-Le Figaro-LCI, 66 % des personnes approuvent l'extension du travail dominical dans les commerces. La question posée ? : « *Êtes-vous très favorable, plutôt favorable, plutôt opposé ou très opposé à l'autorisation d'ouverture des commerces le dimanche s'ils le souhaitent ?* ».

Encore plus objectif, le site « chef d'entreprise.com » affiche, quant à lui, la même question depuis plusieurs années (<http://www.chefdentreprise.com/Sondages/Travail-dimanche-403.htm>) : « *63 % (???) des Français sont pour l'ouverture des magasins le dimanche. Et vous, y êtes-vous favorable ?* »

Bref, il s'agit d'un matraquage et d'un angle d'entrée qui ne datent pas d'hier... mais comment expliquer que les médias se laissent prendre à ce jeu de manière cyclique ?